



FEDERATION DES ENTREPRISES
DU COMMERCE
ET DE LA DISTRIBUTION

Communiqué de presse

Paris, le 31 janvier 2008

Négociation sur les salaires minima de branche du 31 janvier 2008 du Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire

Les partenaires sociaux de la branche, CFE-CGC, CFDT, CFTC, CGT, FGTA-FO et la FCD, se sont réunis aujourd'hui, pour discuter de la grille des minima, dans le cadre de la négociation annuelle.

La FCD a entendu les demandes des organisations syndicales concernant en particulier la rémunération du temps de pause prévu par la convention collective.

Pour répondre aux attentes formulées, la FCD a proposé une grille de salaires minima conventionnels ; la pause étant rémunérée à 5 % de la rémunération du temps de travail effectif, en plus de celui-ci, soit un salaire mensuel de 1 344 euros brut sur 13 mois pour le premier niveau de la grille (étant précisé qu'une augmentation automatique est proposée au bout de 6 mois).

Par ailleurs, les partenaires sociaux se sont mis d'accord pour le lancement d'une négociation sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), ils ont pris rendez-vous le 6 mars 2008 pour en discuter.

La FCD a de plus proposé un programme de travail sur les thèmes :

- de l'égalité hommes/femmes, avec une négociation le 18 avril 2008,
- du temps partiel, avec une réunion d'un groupe de travail paritaire le 21 avril 2008.

Contrairement à ce qui a été dit, le dialogue social de branche ne s'est jamais interrompu. Les travaux ont été nombreux en 2007 sur les conditions de travail, sur l'analyse prospective de l'emploi et seront poursuivis en 2008 autour d'un programme de travail actif.

Le texte de l'accord sur les salaires est ouvert à la signature jusqu'au 9 février 2008. Concernant l'appel à la grève lancé pour demain, nous appelons chacun à ses responsabilités, vis-à-vis des entreprises et des salariés de la branche, compte tenu des propositions faites.

FCD : La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 650 000 salariés, 1 400 hypermarchés, 5 600 supermarchés, 3 700 maxidiscomptes et 15 500 magasins de proximité, soit environ 26 000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.

Contact : Muriel Hoyaux (FCD) - Tél : 01 44 43 99 01 - Fax : 01 47 20 53 53